



VILLE DE CLUNY

Arrêté municipal n°2026-427-SG

du 3 AOUT 2026

Monsieur le Maire de CLUNY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17 et L 2122-18
- Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M BAYER Julien en qualité de 5ème Adjoint au Maire en date du 27/03/2026
- Vu l'arrêté municipal en date du 9/04/2026 désignant Monsieur Julien BAYER, 5ème Adjoint au Maire
- Considérant que le bon fonctionnement de l'administration municipale nécessite de déléguer les fonctions de signatures générales en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et du 1er Adjoint dûment constatés,

ARRETE

✓ ARTICLE 1

Monsieur Julien BAYER, 5ème Adjoint au Maire, reçoit délégation générale de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M le Maire et du 1er Adjoint dûment constatés.

✓ ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Cluny est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

✓ ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de Saône-et-Loire.

M le Maire,
Jean-François DEMONGEOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 4/08/2026

Et publié sur le site de la ville le 4/08/2026

Réf 071-217101377-20260803-AR 2026-427-SG-A1

Retiré